

Bilan moral - ANCMSP

2019-2020

Version provisoire pour discussion à l'Assemblée générale du 16 juillet 2020

I. Marché du travail et conditions de travail, de contrat et d'emploi	3
Suivi et bilan des recrutements MCF	3
Bilan des recrutements MCF 2017-2018	3
Bilan des recrutements MCF 2018-2019	3
Suivi des recrutements MCF 2020	4
Suivi et bilan des recrutements CNRS	5
Bilan des recrutements CNRS 2018	5
Bilan des recrutements CNRS 2019	5
Suivi des recrutements CNRS 2020	6
Soutien aux candidat·e·s au CNU	6
Vacations et contrats pourris	6
Ecoles doctorales	8
II. Mobilisations universitaires et plaidoyer	8
Réforme des retraites et de l'assurance chômage	8
Loi de Programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)	9
La crise sanitaire	10
III. Relations avec les autres acteurs du champ	11
IV. Soutien individuel aux candidat·e·s aux métiers de la science politique	13
V. Gestion interne de l'association	14
Bureau	14
Gestion de la liste et des outils numériques	15
VI. Récapitulatif	17
Plaidoyer	17
Suivi et bilan des recrutements	18
Vacataires	19
Relations avec les associations du champ	19
Soutien individuel	20
Gestion interne	20
Bilan financier (en chantier)	21

2019-2020	21
1. Bilan chiffré	21
2. Les adhérent·e·s :	22

I. Marché du travail et conditions de travail, de contrat et d'emploi

1. Suivi et bilan des recrutements MCF

Le suivi des recrutements au grade de maître·sse de conférences (MCF) en science politique constitue une activité centrale et traditionnelle dans la vie de l'association. Il consiste à recueillir les informations sur les postes pérennes en science politique mis au concours auprès des recruteurs, à les publier sur le site de l'association au fur et à mesure de la campagne afin de faciliter la diffusion de l'information parmi les candidat·e·s, et à produire un bilan annuel analysant l'état du marché du travail académique à chaque nouvelle campagne. Il est le principal document de suivi des recrutements édité dans la discipline, et est destiné autant aux candidat·e·s qu'aux membres de comités de sélection désireux·ses d'améliorer leurs pratiques. Cette année, nous avons réalisé deux bilans des recrutements MCF : un [bilan 2017-2018](#) plus complet que les années précédentes (et amélioré sur le modèle de ce qui a été réalisé pour le CNRS), ainsi qu'un [bilan 2018-2019](#). Nous vous donnons ici les principaux éléments de ces bilans.

Bilan des recrutements MCF 2017-2018

Publié en mai 2020, le [rapport sur les recrutements MCF 2017-2018](#) fait état de plusieurs constats, pour la plupart renouvelés depuis plusieurs années :

- Le nombre de postes mis au concours, même pour une "bonne année", est très clairement ridicule au regard du nombre de candidat·e·s : 22 postes pour 390 candidat·e·s en section 04.
- La précarisation des conditions d'emploi dans l'ESR entraîne un accroissement de l'âge de recrutement des MCF, car ils·elles cumulent une expérience de plus en plus longue de recherche et d'enseignement. En d'autres termes, ils·elles ont travaillé dans l'ESR pendant des années avec des statuts précaires avant d'être finalement recruté·e·s.
- Les propositions de l'ANCMSP concernant les chevauchements, les conflits d'intérêt et la transparence de la procédure n'ont pas fait l'unanimité au sein des CoS.
- Les recrutements sont très fortement nationaux et franciliens, ce qui encourage un nationalisme académique qui nous semble limiter la richesse et la diversité de la science politique française.

Bilan des recrutements MCF 2018-2019

Publié en juillet 2020, le rapport sur les recrutements MCF 2018-2019 fait, lui aussi, état de constats similaires :

- Il est à noter qu'un suivi attentif des situations de conflits d'intérêts par le bureau de l'ANCMSP a permis de contrôler toute forme de recrutement illégal lors de cette campagne, et a donné l'occasion à certains jurys de se montrer plutôt coopératifs dans le respect des nouvelles règles en vigueur en matière de recrutement.

- Le très faible nombre de postes mis au concours en science politique (comparé au nombre de candidat·e·s), pour cette campagne 2018-2019 comme pour les précédentes, a toutes les raisons d’alarmer la communauté française des politistes.
- Enfin, une comparaison entre les auditionné·e·s en 2018 et en 2019 montre qu’à peine 29% des candidat·e·s ont eu la chance d’être auditionné·e·s deux années de suite, et que seul·e·s trois des 13 recruté·e·s en 2019 avaient déjà été classé·e·s en 2018. Combien d’années un·e candidat·e doit-il attendre entre deux auditions ? Qui sont celles et ceux qui “tiennent” le plus longtemps ?

Plusieurs questions sont posées en conclusion, reflet de la lassitude de l’association quant à l’état du recrutement dans l’ESR français en général, et dans la science politique en particulier. Quel sens y a-t-il à produire un bilan statistique à partir de l’analyse d’un marché du travail comprenant seulement 13 postes cette année pour des centaines de candidat·e·s ? Quel intérêt à fournir des recommandations aux comités de sélection alors que certains continuent, en 2020, à organiser des auditions le même jour (pour la moitié du total de la quinzaine de postes mis au concours) ? Ces questions orienteront certainement la réflexion autour du bilan des recrutements 2020.

Suivi des recrutements MCF 2020

Comme nous l’avons noté dans le bilan des recrutements 2018-2019, le suivi attentif des recrutements est déterminant pour le bon déroulement de ceux-ci. Nous avons donc reconduit et étoffé cette action en 2020, afin de contrôler toujours plus minutieusement les procédures.

- Nous avons coordonné le suivi des auditions, notamment grâce à l’ouverture sur le site internet de pages dédiées au suivi des recrutement [au fil de l’eau](#) et en [session synchronisée](#). Pour recenser ces informations, il a été nécessaire de multiplier les contacts administratifs puis avec les CoS, d’effectuer un suivi des dates d’audition, des jurys, des auditionné·e·s, etc. Le recueil de ces informations nous a permis d’établir un [calendrier](#) des auditions.
- Nous avons également assuré l’interface avec les candidat·e·s via la liste, en informant à de multiples reprises par mail concernant les auditions de cette session (12 mars), leur potentiel report (24 mars), la mise à jour des dates d’audition (28 avril).
- Cette session, dont le déroulement a été perturbé par la crise sanitaire, a donc également fait l’objet d’un travail de plaidoyer concernant le report possible des dates d’audition. Nous avons à ce titre co-signé un [communiqué commun avec l’AFSP, l’AECSP, l’ASES et l’AFS](#) (entre autres) portant sur le refus de la dématérialisation des procédures (3 avril) et diffusé un mail sur la liste alertant de chevauchements et de potentielles conditions d’entretien inadmissibles (10 mai).
- Après le signalement d’un potentiel conflit d’intérêt au Havre, nous avons suivi l’évolution de la situation au cours du mois de juin.
- Nous avons enfin repris et étendu le traditionnel questionnaire “sortie d’auditions”. Nous l’avons conçu cette année comme un [questionnaire](#) à destination de tou·te·s ceux et celles qui se sont présenté·e·s à un poste MCF, qu’ils·elles soient ou non retenu·e·s. A l’heure où nous écrivons ces lignes, nous avons déjà reçu quelques 175 réponses.

2. Suivi et bilan des recrutements CNRS

Deuxième volet de l'action de suivi des recrutements de l'ANCMSP, le bilan des recrutements CNRS a également occupé une bonne partie de l'action du bureau cette année. Ce bilan consiste à recueillir les informations sur les postes pérennes en science politique mis au concours au CNRS, à les publier sur le site de l'association au fur et à mesure de la campagne afin de faciliter la diffusion de l'information parmi les candidat·e·s, et à produire un bilan annuel analysant ces recrutements à chaque nouvelle campagne. Nous avons ainsi finalisé puis publié les deux premiers bilans CNRS de l'ANCMSP, le [bilan 2018](#) et le [bilan 2019](#). Nous en reproduisons ci-après quelques conclusions.

Bilan des recrutements CNRS 2018

La session de recrutements CNRS 2018 a été porteuse, comme en 2017 déjà, de nombreuses inquiétudes.

- Des tendances lourdes de domination de candidats masculins, de nationalité française et/ou provenant des IEP sont manifestes dans les deux sections 36 et 40.
- Les pratiques des jurys posent de nombreux problèmes : la réduction drastique du nombre d'auditionné·e·s, le manque de communication claire, la lecture superficielle des dossiers et les critères de sélection flous aggravent des conditions déjà très dures pour les candidat·e·s.
- La direction du CNRS n'a pas répondu au problème central des déclassements par les jurys d'admission, qui portent atteinte à l'égalité des candidat·e·s face au concours, et réduisent le pouvoir des scientifiques sur les recrutements au profit d'une vision managériale de la recherche. Nous demandons à ce sujet un changement législatif pour que les jurys d'admissions soient tenus de justifier leurs décisions de façon juridiquement opposable.

Bilan des recrutements CNRS 2019

Comme nous le notions ci-dessus pour le bilan 2018, les tendances observées les années précédentes se reproduisent (on relève néanmoins une amélioration significative de la parité parmi les candidat·e·s auditionné·e·s et admis·e·s ; des efforts importants restent toutefois à faire sur ce point au niveau de la composition du jury de la section 40). Les sessions de recrutements CNRS se suivent et se ressemblent :

- La direction du CNRS et ses autorités de tutelle ont fait le choix de diminuer fortement le nombre de postes ouverts au concours en 2019 (249 postes contre 300 l'an passé), ce qui confirme et accentue une tendance à la baisse du recrutement des chercheur·se·s titulaires au CNRS. Pour ne citer que deux chiffres, en 2019, seul·e·s 3 chargé·e·s de recherche ont été recruté·e·s en sociologie, et 4 en science politique.
- Pour la troisième année de suite, un candidat en section 36 a été déclassé par le jury d'admission du CNRS, la direction du CNRS ayant annoncé au préalable à la section que le candidat ne serait pas recruté. Cette "affaire" constitue une rupture d'égalité grave dans le concours, que la direction du CNRS n'a rien fait pour réparer malgré [nos appels répétés](#).

- Nous estimons enfin que les jurys d'admissibilité devraient préciser et objectiver davantage les critères de sélection, en particulier pour cette phase sur dossier. Les critères de sélection devraient être publics et mis en débat dans la discipline.

Suivi des recrutements CNRS 2020

Dans la continuité de l'action menée par l'ANCMSP sur les recrutements CNRS, et toujours en vue de faciliter et développer le travail effectué pour le bilan des recrutements CNRS 2020, nous avons réalisé un suivi attentif de ceux-ci.

Dans ce but, nous avons :

- Envoyé un mail sur la liste concernant le recrutement au CNRS (section 36) et la non-audition de 85% des candidat·e·s (27 février) ainsi qu'un deuxième mail de la même teneur à la section 40.
- Demandé aux sections 36 et 40 du CNRS d'envoyer un mail sur la liste pour tenir informé·e·s les candidat·e·s sur les dates du concours pendant la période de crise sanitaire, ce qu'elles ont fait (mi-mai 2020).
- Demander aux candidat·e·s auditionné·e·s de nous fournir leur CV et quelques informations (les laboratoires demandés par exemple) afin de réaliser un bilan des recrutements CNRS 2020 plus précis que les précédents.

3. Soutien aux candidat·e·s au CNU

Cette année comme les précédentes, nous avons aidé des candidat·e·s à la qualification au niveau individuel (réponses aux sollicitations directes) mais également au niveau collectif (propositions et négociations avec le CNU pour l'amélioration de la procédure).

- Nous avons effectué deux rappels en octobre et novembre 2019 sur la liste, afin de porter à la connaissance des candidat·e·s le calendrier de la procédure, puis son déroulement précis.
- L'association s'est saisie de cas problématiques qui lui ont été rapportés concernant le dépôt des pièces pour la qualification en section 04 sur la plateforme Galaxie. Sollicités à plusieurs reprises, nous avons signalé leurs problèmes spécifiques à la section (notamment mi-septembre 2019), qui en a informé le ministère.

Enfin, afin de nourrir les statistiques éditées par l'ANCMSP, l'association a estimé nécessaire d'effectuer début avril une demande au ministère (sans réponse à ce jour) d'obtention :

- des listes anonymisées de qualifié·e·s en section 04, avec l'âge, la nationalité, l'université de soutenance de la thèse et le genre,
- des listes de celles et ceux qui ont postulé à un poste de MCF,
- des listes de celles et ceux qui ont été recruté·e·s.

Vacations et contrats pourris

Cette année, l'association a poursuivi ses actions sur les vacances, lesquelles continuent de constituer aux yeux du bureau le pire "statut" qu'offre l'ESR – pour rappel, ce statut n'est nullement en tant que tel assorti d'assurance maladie, ou d'ouverture de droits sociaux

(chômage, retraite, congés payés...). Surtout, les conditions d'exercice sont déplorables : revenus évalués en-dessous du SMIC horaire, délais de paiement de plusieurs mois, les prestations n'étant presque jamais mensualisées, travail non rémunéré (administratif, corrections de copies, surveillances d'examens). Bien que notre objectif premier reste donc l'abrogation de ce statut, nous tentons en l'attendant d'accompagner au mieux les précaires qu'il concerne :

1. Comme chaque année, un premier volet de notre action a consisté à informer les vacataires de leurs droits et les employeurs de leurs obligations.
 - En l'occurrence, nous avons élaboré et imposé pour la diffusion sur notre liste une [grille des vacances](#). Celle-ci a bien sûr vocation à évoluer mais elle regroupe pour l'instant les critères les plus pertinents à nos yeux et formalise ainsi les règles qui étaient déjà établies dans une charte mais sans véritable cadrage. L'objectif est simple : que les candidat·e·s aux vacances y postulent en toute connaissance de cause et que les diffuseurs d'offres ne puissent plus se cacher derrière les universités quant aux conditions offertes (par exemple, le remboursement ou non des frais de déplacement). In fine, cette grille a donc surtout vocation à favoriser la transparence, du moins pour les offres qui circulent sur la liste. Il est à noter que dans la majorité des cas, la grille a été utilisée, même si nous devons régulièrement procéder à quelques rappels à l'ordre privés.
 - Il nous a également semblé crucial, dans le cadre des mobilisations contre la réforme des retraites et contre la LPPR, de rappeler à tous et toutes la nécessité d'abolir le recours aux vacances en le remplaçant par des contrats plus stables (contrats doctoraux ou ATER, voire au pire des CDD d'enseignement, rendus possibles par le droit). Nous avons ainsi insisté dans nos différents communiqués et dans nos actions à la CJC et auprès des institutions (ministère, CESE, parlement) sur le fait que l'abrogation des vacances restait en toute circonstances la mesure la plus urgente pour lutter contre la précarité dans l'ESR.
2. Le second volet de notre action à destination des vacataires est un travail davantage de fond sur leurs conditions de travail et d'emploi.
 - Nous continuons à travailler sur le calcul du nombre de vacataires, des heures assurées et l'analyse des conditions de travail. Nous avons inclus dans notre proposition de [13 mesures pour l'ESR](#) un décompte des vacataires en SHS. Nous avons travaillé avec M. Grossetti et ses collègues, qui préparaient une objectivation du nombre de non-titulaires, pour fournir un "focus SHS". En prolongement, nous avons fait début avril 2020 une demande par mail auprès du MESRI une demande de consultation des données qu'il détient à propos des enseignants vacataires dans le supérieur, demande pour l'instant restée sans réponse.
 - Au moment de la crise sanitaire, alors que les vacataires faisaient face à de nombreuses incertitudes sur la poursuite des activités et leur paiement, nous avons proposé de recenser les situations problématiques (non-paiement de vacances, etc.) sous forme d'un [tableau](#) partagé. Celui-ci a été peu utilisé, la situation se clarifiant progressivement. Dans le même temps, Université

Ouverte a lancé un appel à témoignages ([tumblr](#)). Nous avons cependant décidé de relancer notre [questionnaire](#) à destination des vacataires, [diffusé en avril 2020](#), en incluant des questions spécifiques à la crise sanitaire. Ce questionnaire a recueilli 268 réponses à ce jour, lesquelles doivent encore être analysées.

Ecoles doctorales

Sur le plan des conditions d'étude des doctorant.es, de leur représentation au sein des différentes instances universitaires, et notamment auprès des écoles doctorales, et de l'action de ces mêmes écoles doctorales (ED), nous avons principalement poursuivi le travail entrepris lors de l'année 2018-2019 visant à avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des différentes ED.

- Version n°2 du [questionnaire](#) "Ca se passe comment dans votre école doctorale?" Nous avons donc entrepris cette année une refonte complète de ce questionnaire, à destination des représentant.es des doctorant.es auprès des ED. En effet, la première version de ce dernier, lancé en février 2019, s'est avéré bien trop long et complexe (seulement 8 réponses complètes sur 42 répondants). Cette seconde version aborde l'ensemble des thématiques relatives aux ED (représentation et droits des doctorant.es, CSI, frais d'inscription, formations, aides financières de l'ED, doctorant.es étranger.es, prise en charge du handicap, etc.). Il sera lancé à la fin de l'été 2020, une fois que la base de données des contacts des élu.es doctorant.es au sein des ED aura été mise à jour, en vue d'une analyse et de la publication d'un rapport sur le sujet en 2020-2021.

II. Mobilisations universitaires et plaidoyer

Réforme des retraites et de l'assurance chômage

L'année 2019-2020 a été une année de forte mobilisation pour l'ESR, avec l'installation à partir du 5 décembre 2019 d'un mouvement de grève national, intercatégoriel et intersectoriel contre la réforme des retraites. L'ANCMSP a été solidaire de ce mouvement, en alertant la communauté des politistes le 2 décembre 2019, via un [communiqué](#) portant sur les effets néfastes qu'aurait une telle réforme sur les chercheur.se.s non-titulaires de l'ESR. Dans une volonté de soutien aux mobilisations locales, le bureau a également proposé le 11 décembre un [tableau de recensement des mobilisations](#) afin d'avoir un aperçu des modalités de mobilisation dans divers établissement et des formes de coordination/coopération/conflit qui peuvent naître de ces situations. Nous avons proposé un premier retour sur ce recensement dans notre [message de bonne année](#), simplement intitulé "Bonne année 2020, sans retraite, ni chômage, ni carrière universitaire !", et faisant le point sur les mobilisations en cours ou à venir : contre la réforme des retraites, contre la réforme de l'assurance chômage, et contre la LPPR.

Loi de Programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)

Dossier politique majeur de cette année 2020 pour l'ESR, la LPPR a été travaillée de différentes manières par le Bureau de l'ANCMSP.

En premier lieu, un travail d'analyse du projet de loi et de construction d'une position. Le texte de la LPPR ayant été dévoilé tardivement, le Bureau a dans un premier temps travaillé à partir des rapports des trois groupes de travail préparatoires à la LPPR et à partir des annonces faites par la ministre Frédérique Vidal. Ce travail a donné lieu au [communiqué](#) du 3 février 2020 dans lequel nous prenons position sur les projets de contrats de chantier, de contrats postdocs et de chaires de "professeurs juniors". Le communiqué, intitulé "LPPR : 2 SMICs pour les titulaires, des cacahuètes pour les précaires", dénonce en outre l'absence d'annonces concrètes et ambitieuses sur les contrats doctoraux, le silence de la LPPR sur la question des vacataires, ainsi que l'usage de la notion de "jeunes chercheur·e·s" (celle-ci n'incluant pas les précaires non-titulaires) faite par la ministre.

A partir de cette première analyse, nous avons porté notre position auprès de plusieurs acteurs institutionnels :

- Nous avons rencontré le 13 février Pierre Ouzoulias, sénateur communiste, très actif sur les questions universitaires ;
- Nous avons interpellé le [17 février](#) le Conseil économique, social et environnemental (CESE) afin d'être auditionné dans le cadre de l'avis sur la LPPR ;
- Nous avons été auditionné·e·s le 5 mars 2020 par la rapporteure en charge de l'avis et la présidente de la Section des activités économiques au CESE. A l'occasion de cette audition, nous avons élaboré et défendu [13 mesures](#) pour résorber la précarité des doctorant·e·s et des docteur·e·s dans l'ESR. Ce document a également été transmis au cabinet de F. Vidal (pas de retour à ce jour).
- Nous avons enfin élaboré et transmis des amendements aux membres du CESE sur les différents projets de l'avis. Une [version définitive](#) de l'avis de saisine a été adoptée le 24 juin 2020 tandis que l'avis d'autosaisine doit être adopté en septembre prochain par le CESE.

Notre activité de plaidoyer s'est poursuivie via la CJC :

- Nous avons participé et contribué aux réunions et aux documents préparatoires de la visioconférence entre la CJC, la ministre F. Vidal et les membres de son cabinet, qui s'est tenue le 9 avril 2020, et dont la LPPR était l'une des deux thématiques principales abordées ;
- Lorsque le projet de LPPR a été dévoilé le 7 juin, nous avons participé à l'analyse du texte et à la rédaction de projets de motion avec les autres actif·ves de la CJC. Ces éléments ont ensuite été portés par la CJC via une rencontre avec le cabinet de F. Vidal le 12 juin ;
- Nous continuons à travailler au sein de la CJC pour faire adopter des motions et plaider auprès des interlocuteurs ministériels pour (1) une augmentation conséquente du nombre de nouveaux contrats doctoraux, pour que chaque doctorant·e soit financé·e

pour sa recherche ; (2) l'encadrement du statut de post-doc avec une durée et rémunération minimale, une protection des chercheur·se·s concerné·e·s et une prise en compte des années travaillées pour la titularisation ; (3) l'abandon, ou *a minima* la limitation et l'encadrement (conditions de recrutement similaires à celles des MCF, jury académique, etc.) du recours à des "tenure-tracks" ; (4) l'abrogation du statut d'ATV et une contractualisation des chargé·e·s d'enseignement, avec une rémunération correcte et une protection sociale ; (5) l'augmentation du nombre de recrutements de MCF et chercheur·se·s au CNRS.

Enfin, le mouvement social contre la LPPR dans les universités au printemps 2020 a suscité plusieurs prises de position de l'ANCMSP vis-à-vis des mobilisations en cours :

- Nous avons [interpellé le 14 février les titulaires sur les pratiques et les revendications qui invisibilisent les précaires](#) ;
- Nous avons échangé brièvement avec les responsables de RogueESR concernant leur communication en temps de crise ;
- Nous avons signé plusieurs communiqués de l'intersyndicale de l'ESR contre la LPPR, au besoin en soumettant des amendements rappelant les implications de ce projet de loi pour les précaires ;
- Nous avons assisté à l'AG de mobilisation des Facs et Labos en Lutte le 2 février 2020.

La crise sanitaire

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a fortement bouleversé les conditions de travail des candidat·e·s aux métiers de la science politique. Les politiques publiques mises en place par le MESRI à destination des doctorant·e·s et des docteur·e·s pour tenter d'atténuer les effets de cette crise ont soulevé de nombreux enjeux juridiques et financiers. L'ANCMSP s'est mobilisée pour analyser et clarifier ces enjeux, formuler des recommandations, et peser sur l'élaboration des mesures publiques de crise :

- Comme indiqué plus haut, nous avons participé à la préparation de la visioconférence entre F. Vidal et la CJC qui s'est tenue le 9 avril, et qui était d'abord motivée par l'élaboration de mesures d'urgence pour l'ESR répondant à la crise sanitaire.
- Nous avons activement contribué à la rédaction du [communiqué de la CJC](#) faisant suite à ce rendez-vous et assurant un certain nombre de demandes de la CJC concernant l'impact de la crise sanitaire sur les doctorant·e·s et docteur·e·s sans poste. Dans cet investissement à la CJC, le rappel de la situation des vacataires et des conditions de travail dégradées en SHS ont été nos priorités.
- Dans un [communiqué du 23 avril 2020](#), nous avons pointé les limites des dispositifs juridiques mis en place pour prolonger les contrats de recherche (doctoraux, postdocs, ATER) affectés par la crise sanitaire, et dénoncé le flou entourant les moyens budgétaires permettant ces prolongations ;
- Nous avons également pris position sur les critères devant permettre la prolongation des contrats affectés par la crise sanitaire par un [communiqué](#) du 24 mai 2020 ;
- Nous avons élaboré un [mode d'emploi](#) (diffusé le 2 juillet 2020) faisant le point sur l'ensemble des possibilités de prolongations des contrats doctoraux, ATER et postdocs affectés par la crise sanitaire. Ce mode d'emploi se penche également sur les

possibilités de réinscription en doctorat et sur la question des frais d'inscription. Il critique par ailleurs l'absence de mesures budgétaires claires et actées de la part du ministère permettant de financer ces prolongations. Le document formule enfin plusieurs recommandations et revendications pour améliorer ces différents dispositifs d'urgence mis en place avec la crise.

Pour tenter d'infléchir les mesures adoptées dans le cadre de la crise sanitaire, l'ANCMSP a par ailleurs cherché à faire valoir ses propositions auprès des médias. Ceci s'est traduit par la signature d'une tribune publiée le 28 avril dans Le Monde ("[Coronavirus : « Les mois perdus pour la recherche scientifique auront des effets disproportionnés s'ils ne sont pas compensés »](#)") et une interview pour un article publié dans Les Echos Start le 12 juin ("[Doctorants : la précarité s'aggrave face à l'impossibilité de poursuivre leur thèse](#)").

Enfin, de manière autonome de même que via la CJC, nous avons soumis plusieurs amendements aux député·e·s et sénateur·trice·s impliqué·e·s dans l'élaboration de la loi du 17 juin 2020 dont l'article 36 porte sur la prolongation des contrats des chercheur·e·s non-titulaires (doctorant·e·s, ATER et postdocs).

III. Relations avec les autres acteurs du champ

AFSP

Le Congrès de l'AFSP 2019 à Bordeaux a été pour nous l'occasion d'interpeller plusieurs acteurs du champ. Principalement, nous y avons organisé un temps d'information sur notre association, mais il nous a également permis de questionner sur leurs pratiques les présidents de section 04 du CNU et 40 du CNRS au cours de leurs propres sessions d'information. Enfin, le Congrès nous a permis d'échanger et de mobiliser sur la question des déclassements en section 36.

Si le Congrès n'a pas représenté une véritable coopération avec l'AFSP mais davantage une arène pour certaines de nos revendications, les Rencontres de la Science Politiques semblaient plus enclines à permettre une collaboration entre nos associations. Le choix de l'AFSP avait pourtant semble-t-il été de ne pas nous associer directement comme co-organisateur (comme cela avait été le cas lors de l'édition précédente), mais davantage de nous confier la gestion de certains des ateliers thématiques. Néanmoins, les Rencontres ont finalement été annulées du fait de la crise sanitaire.

Lors d'une récente réforme de ses statuts, l'AFSP a introduit le statut de "partenaire associatif", assorti d'un siège au CA, que toute association est libre de demander. L'ANCMSP a déposé sa candidature et ce statut lui a été attribué en juin dernier. Le bureau a désigné par tirage au sort sa présidente, qui a représenté l'ANCMSP au CA de l'AFSP le 3 juillet.

AFS

Bien que nous n'ayons pas de contacts suivis avec l'Association Française de Sociologie, celle-ci nous a proposé d'intervenir au cours d'une AG organisée dans le cadre de son congrès 2019 à Aix-en-Provence a été l'occasion d'une intervention de notre part portant en particulier sur le constat d'une précarité généralisée dans laquelle se trouve les chercheur·se·s non-titulaires et sur les questions de stratégies de lutte et des modes d'action qui nous semblent être les plus pertinents, en particulier à destination des non-titulaires et précaires, pour combattre cette précarisation galopante de l'ESR.

AECSP

A l'heure de notre AG 2019, les relations étaient particulièrement tendues avec l'AECSP. Le Président de cette association avait tenu, au nom de l'AECSP, des propos remettant en question l'action et la légitimité du bureau de l'ANCMSP, à la veille de notre Assemblée générale. Le Congrès de l'AFSP a permis de rencontrer les membres du bureau de l'AECSP sans vraiment que ne soit dégagée de piste d'entente.

Le bureau de l'AECSP a toutefois repris contact avec le bureau de l'ANCMSP durant l'année, ce qui a mené à une rencontre en février 2020. Nous avons accepté au printemps de signer un communiqué commun concernant les conditions de recrutement des MCF durant la crise sanitaire, mais n'avons pas collaboré avec l'AECSP au-delà de cette initiative ponctuelle.

CJC

Nous avons cette année rencontré de nombreuses difficultés au titre de notre participation à la CJC. A l'heure actuelle, nous continuons à participer activement aux chantiers législatifs (prolongements de contrats après la crise sanitaire, LPPR) et à participer au soutien aux précaires), mais nous ne sommes participons plus au bureau ni à la coordination de l'association.

Pour la parfaite information de nos membres, un conflit s'est ouvert en amont de l'AG de cette association qui s'est tenue les 30 novembre et 1er décembre 2019. Le déroulement de cette AG a présenté plusieurs aspects inacceptables, et s'est suivi par la diffusion d'un compte-rendu non officiel par certains membres de la CJC. Ce compte-rendu a par la suite été diffusé par des associations membres de la CJC à leurs adhérent·e·s, en dehors de la CJC. Or, ce compte-rendu contenait des éléments erronés et mettant gravement en cause plusieurs membres de l'ANCMSP, ainsi que d'autres personnes, en insinuant des faits très graves sans aucune preuve. Bien que ces informations aient été reconnues comme erronées et aient fait l'objet d'une correction au sein de la CJC, la coordination de la confédération a jugé que ce démenti ne pouvait pas circuler hors des listes de la confédération, ce qui laisse entier le problème. Nous attendons toujours à ce jour des excuses en bonne et due forme et un démenti officiel de la part du nouveau bureau de la CJC. Celui-ci n'a pas, en plusieurs mois d'activité, jugé digne de se pencher sur les pratiques pour le moins douteuses qui ont prévalu à l'occasion de son AG, malgré nos multiples demandes en ce sens.

A l'heure actuelle, la situation avec la coordination de la CJC est particulièrement tendue, et alors que des membres de l'ANCMSP ont été exclus car hors statut (à la CJC, les doctorant·e·s ayant soutenu leur thèse depuis plus de 5 ans ne peuvent plus participer), et ne peuvent plus y être actifs, des membres de la coordination (également hors statut car ils et elles représentent des associations inexistantes ou qui ne sont plus membres de la CJC) organisent la vie de la confédération de manière opaque et autoritaire. Au cours de ces derniers mois, nous les avons interpellé·e·s plusieurs fois à ce sujet, sans aucun résultat (notamment en janvier et en mars derniers). Il nous semble à l'heure actuelle que la CJC est minée par ces conflits internes et en partie de ce fait (mais peut-être aussi en partie du fait du relatif retrait de l'ANCMSP de ses structures) en état de quasi-léthargie, et moins active dans le champ.

Néanmoins, la CJC présente toujours à nos yeux l'avantage d'être l'interlocutrice principale du ministère sur les questions liées au doctorat et au post-doctorat. Au cours de l'année écoulée, nous avons continué à y porter les demandes relatives à l'abrogation du statut de vacataire, à la contractualisation de tou·te·s les doctorant·e·s, au maintien d'une ligne offensive contre la LPPR, et à la négociation de mesures d'urgence suite à la crise sanitaire (cf. Plaidoyer).

Reste du champ

Pour le reste du champ, notons que nous avons repris un suivi plus assidu des initiatives de l'intersyndicale, un suivi ayant abouti pour nous à la signature de plusieurs communiqués (cf. plaidoyer). Au titre des mobilisations, nous avons par ailleurs participé à l'AG du 2 février 2020 de Facs et Labos en lutte. Enfin, au titre de notre travail d'enquête, nous avons entamé une collaboration avec Efigies, afin d'intégrer leur perspective sur le genre des recrutements et les recrutements en études de genre aux analyses des bilans des recrutements MCF (Skype avec Efigies le 10 mars 2020).

Au titre de la prise de contact et de la communication sur notre association, nous avons pris contact avec les collectifs locaux pour présenter notre travail (proposition d'atelier - mail), nous avons présenté l'association à l'AG de l'AJCH le 5 octobre dernier ou encore effectué une présentation à Paris les 1er et 7 novembre (CESSP/Paris 1-EHESS) derniers.

IV. Soutien individuel aux candidat·e·s aux métiers de la science politique

Une grande part de l'activité de l'association au quotidien est cette année encore restée dédiée au soutien à des doctorant·e·s et docteur·e·s sans poste. Cette activité se fait essentiellement par le biais de la boîte mail du bureau où sont arrivées des demandes qui concernaient plusieurs points cette année:

- Le gros des questions porte sur les vacances et autres contrats pourris, notamment les tâches non rémunérées (ex. d'une demande de + 600 copies à corriger), les demandes d'informations sur les conditions de recrutement (CM/TD, tarifs selon [grille](#) et [arrêté du 6 novembre 1989, version consolidée au 25 juillet 2015](#)), une question sur le droit à la césure en doctorat, ou encore d'une proposition faite à une doctorante de ne pas la payer pour lui éviter le travail administratif d'établir un état de service.

- Dans le même ordre d'idées, nous avons été confronté·e·s à un cas de recrutement d'ATER très problématique.
- Nous avons par ailleurs soutenu (en lui communiquant un ensemble détaillé d'informations) une doctorante étrangère s'interrogeant sur ses (non-)droits au chômage, ou encore eu à traiter de choix d'orientation en doctorat (discipline).
- Toujours au titre de l'aide aux précaires, nous avons également été sollicité·e·s suite à un problème de plagiat par un titulaire dont avait été victime une jeune chercheuse et qui nous demandait les voies de recours dont elle disposait (renvoi vers le [site](#) fait par une EC de l'université de Genève qui semble de [bon conseil](#)).
- Nous avons également contribué via la CJC (jc-détresse) au soutien actif aux précaires se questionnant sur leurs conditions de travail et de contrat, notamment dans le cadre de la crise sanitaire.

Par ailleurs, le contexte de cette année a bien évidemment entraîné une série d'interrogations légitimes des jeunes chercheurs sur l'impact de la crise sur leur contrats : nous avons ainsi eu de nombreuses questions sur les prolongations de contrat après le Covid, mais également sur les candidatures MCF et problèmes techniques ou autres liés au coronavirus notamment via un soutien (informatif) à une candidate qui se posait la question des auditions en visio, ou à une autre rencontrant des difficultés à préparer des plans de cours en étant confinée avec ses enfants et à laquelle nous avons proposé de contacter le comité de sélection. Ce soutien en temps de Covid a également été proactif dans la mesure où nous avons pris contact avec l'ENA sur le concours et le calendrier, modifiés à cause du Covid, et demandé des clarifications à cet égard, que nous avons obtenues.

V. Gestion interne de l'association

Bureau

Pour rappel, l'organe exécutif de l'ANCMSP au quotidien tel que prévu par les [statuts](#) est le [bureau](#). Lors de l'AGO du 29 juin 2019, le bureau de l'association a été renouvelé. Voici la liste des membres du bureau pour l'année qui se termine :

- AUBERT Antoine, doctorant en science politique à Paris 1
- BEHR Valentin, docteur en science politique de l'université de Strasbourg (intégré en mars 2020)
- BRISSAUD Constantin, docteur en science politique à Strasbourg (IEP)
- BLANCANEUX Romain, docteur en science politique de Sciences Po Bordeaux
- CORTINAS Joan, docteur en sociologie de l'EHESS
- DE FERAUDY Tatiana, doctorante en science politique à l'Université Paris 1 (secrétaire générale)
- GABORIAU Antoine, doctorant en études politiques à l'EHESS
- GANTOIS Mailys, docteure en science politique de l'Université Paris 1
- GRAZIANI Ornella, doctorante en sciences sociales à Università di Corsica-Pasquale Paoli (trésorière)

- KELBEL Camille, docteure en sciences politiques et sociales de l'Université libre de Bruxelles (présidente)
- LOUIS Julien, docteur en science politique, Université de Strasbourg (intégré en janvier 2020)
- MAYENGA Evélia, doctorante en science politique à l'Université Paris 1
- POLLET Enora, doctorante en sociologie à l'Université Rennes 2, ESO-Rennes

Sont sortie·e·s en cours d'année :

- ROCALVE Bérangère, doctorante en science politique à l'Université Paris 1 (novembre 2019)
- HOBEIKA Alexandre, docteur en sociologie politique de l'EHESS (décembre 2019)
- BRÜCKER Pauline, doctorante en science politique à l'Institut d'Études Politiques de Paris (avril 2020)

Gestion de la liste et des outils numériques

Le bureau a également passé en revue un certain nombre de ses outils informatiques afin de faciliter ses activités et celles de la liste. Outre la gestion quotidienne de la liste, l'abonnement de nouvelles personnes, la modération lorsque nécessaire et la gestion des outils informatiques, le bureau a donc :

- procédé à une mise à jour du serveur ;
- procédé à l'activation de DKIM et DMARC afin d'améliorer le taux d'envoi des mails de la liste ;
- identifié et géré les erreurs repérées sur la liste, en faisant un travail d'inventaire afin de gagner du temps à l'avenir ;
- identifié les problèmes rencontrés par notre instance de LimeSurvey et procédé à sa mise à jour ;
- introduit le passage à une [page d'adhésion sur HelloAsso](#) à la place de Paypal.

La liste est gérée selon la charte de bonne conduite. Autant que possible, les membres du bureau laissent les abonnées modérer leurs échanges seules. En cas de message contrevenant à la charte, des rappels sont envoyés en privé aux auteures, qui ne sont désinscrites que s'ils ou elles ne répondent pas à la demande du bureau.

Les validations de demande d'inscription se font automatiquement si l'adresse mail affiche précisément nom, prénom et institution de rattachement. Dans le cas contraire, les personnes souhaitant s'inscrire sont invitées à fournir ces informations avant d'être inscrites.

L'ANCMSP est présente sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter. Nous y réalisons une veille des contenus relatifs à l'ESR - auxquels nous réagissons parfois. Nous y publions également de manière quasi systématique les positions et analyses élaborées par l'ANCMSP, ce qui nous permet de toucher un public en partie différent de la liste de diffusion. Le compte de l'ANCMSP dispose de 912 abonné·e·s sur Facebook et 888 abonné·e·s sur Twitter.

Le bureau a enfin réalisé un [poisson d'avril](#) sur la liste et sur Twitter le... 1er avril.

VI. Récapitulatif

Plaidoyer

- Réforme des retraites
 - Communiqué sur la réforme des retraites le 2 décembre 2019 ;
 - Tableau de recensement des mobilisations en décembre 2019 ;
 - Communiqué "[Bonne année 2020, sans retraite, ni chômage, ni carrière universitaire](#)".

- LPPR
 - [Communiqué LPPR](#) début février 2020 ;
 - Rendez-vous avec Ouzoulias le 13 février 2020 ;
 - Communiqué [anti-esbroufe](#) le 14 février 2020 ;
 - Signature du tract de l'intersyndicale (semaine du 23 février 2020) ;
 - Préparation du RDV ministère de la CJC sur la LPPR, avec l'Andès aussi (réunion de préparation du RDV ministériel le 23 février) ;
 - Demande (acceptée) d'audition au CESE (cf [page du site](#)) ;
 - Audition au CESE le 5 mars 2020 ;
 - [Mise en ligne du document](#) résumant les 13 mesures portées par l'ANCMSP (puis propositions d'amendements de manière informelle, 2 rounds) ;
 - Mail à F. Vidal avec 13 mesures pour l'ESR ;
 - Signature d'un communiqué de l'intersyndicale ESR sur le projet de loi (15 mai 2020) ;
 - Signature d'un communiqué de l'intersyndicale ESR concernant la LPPR, sur le calendrier intenable ;
 - Signature d'un [communiqué de l'intersyndicale ESR](#) d'appel à la mobilisation le 8 juillet 2020.

- COVID
 - Réunion de préparation du rendez-vous au ministère (COVID-LPPR) de la CJC et CJC-Andès (27 mars) ;
 - Contribution à la CJC pour définir l'ordre du jour de la réunion avec la ministre (10 avril) ;
 - Relai de la [lettre ouverte des sociétés savantes académiques](#) sur le coronavirus ;
 - Message d'information sur la Cifre et le coronavirus vers le 3 avril 2020 ;
 - Discussion avec l'attachée du groupe PS à l'Assemblée concernant la gestion de crise (7 avril 2020) ;
 - Communiqué sur la [prolongation des contrats en période de confinement](#) ;
 - Prise de contact avec Sophie Auconie, parlementaire UDI qui a posé une question sur les vacataires, fin avril 2020 ;
 - Signature d'une tribune du Collège de France sur l'extension des contrats ;
 - Signature d'une tribune de l'intersyndicale ESR sur les congés imposés ;
 - Réponse à P. Ouzoulias concernant le projet de loi prolongement contrats ;
 - Communiqué concernant les prolongations de contrat ;
 - Interview Echos Start (article publié [ici](#)) ;

- Communiqué / vademecum sur la prolongation des contrats, [publié ici le 2 juillet](#) ;
- Autres
 - Signature du communiqué des doctorant·e·s de Versailles en novembre 2019 ;
 - Saisie de la CADA en mars 2020 pour obtenir accès à ce rapport (finalement publié [ici](#)) ;

Suivi et bilan des recrutements

- CNRS
 - [Bilan des recrutements CNRS](#) 2018 ;
 - Bilan des recrutements CNRS 2019 ;
 - Mail concernant le recrutement au CNRS - section 36 - et la non-audition de 85% des candidat·e·s (aux alentours du 1er mars) et mail à la 40 ;
 - Demande aux sections 36 et 40 au CNRS d'envoyer un mail sur la liste pour tenir informé·e·s les candidat·e·s sur les dates du concours, ce qu'elles ont fait (mi-mai 2020).
- MCF
 - Qualification
 - Rappel des dates envoyé la semaine du 21 octobre 2019 ;
 - Rappel de la procédure et de la soumission des thèses la semaine du 21 novembre 2019 ;
 - Contact avec le CNU (A. C. Douillet) pour la procédure de soumission des thèses pour la qualification (et résumé des thèses en langue étrangère) - 15-17 septembre 2019 ;
 - Demande au ministère des listes de qualifié·e·s 04 anonymisées, avec l'âge, la nationalité, l'université de soutenance de la thèse et le sexe, et listes de celles et ceux qui ont postulé à un poste de MCF, et de celles et ceux qui ont été recruté·e·s ;
 - Bilan des recrutements MCF 2017-2018
 - Bilan des recrutements MCF 2018-2019
 - Suivi des recrutements 2020
 - Pages de suivi des recrutements au fil de l'eau et en session synchronisée : contacts administratifs puis CoS, suivi des dates d'audition, jurys, auditionné·e·s, etc ;
 - Nouveau [calendrier](#) des auditions ;
 - Mail concernant les auditions de MCF 2020 ;
 - Mail concernant le report possible des dates d'audition ;
 - [Communiqué commun AECSP/AFSP/AFS/ASES](#) ;
 - Mail public sur les auditions début mai 2020 ;
 - Mail de suivi des recrutements MCF - auditions - chevauchements, publicisation des listes d'auditionné·e·s sur la liste - 10 mai 2020
 - Suivi d'un potentiel conflit d'intérêt au Havre ;
 - Questionnaire aux candidat·e·s qui représente une extension du traditionnel questionnaire 'sortie d'auditions'. Cette année nous

l'avons conçu comme un [questionnaire à destination de tous ceux et toutes celles s'étant présenté·e·s à un poste MCF](#), qu'ils·elles soient ou non retenu·e·s.

Vacataires

- Enquête sur les conditions de travail et d'emploi des vacataires
 - Travail avec M. Grossetti sur l'estimation du nombre de non-titulaires en France - "Focus" SHS ;
 - Proposition d'un [tableau pour recenser les situations problématiques](#) (non-paiement de vacations, etc.) - non utilisé ;
 - Remplacé par le [questionnaire](#) vacataires amendé, diffusé en avril 2020 (visible ici : [Questionnaire ANCMSP sur les conditions de travail des vacataires de l'ESR](#)) ;
 - Mail pour récupérer données sur vacataires au MESRI envoyé début avril 2020 ;
 - [Grille des vacations](#) pour 'encadrer' la diffusion des offres.
- Enquête sur les représentant·e·s en école doctorale
 - Questionnaire ED prêt pour un envoi cet été (août).

Relations avec les associations du champ

- AFSP
 - Organisation d'un temps d'information, interpellation sur les recrutements du CNU et CNRS au Congrès 2019 ;
 - Proposition d'organiser des ateliers aux Rencontres de la science politique (annulées) ;
 - Demande acceptée à l'AFSP pour le statut d'association partenaire (siège au CA + participation au CA de juillet 2020).
- AFS
 - Intervention au Congrès 2019.
- AECSP
 - Discussions au congrès de l'AFSP ;
 - Réunion en février 2020.
- Intersyndicale
 - Signature de plusieurs communiqués (cf. plaidoyer).
- Facs et Labos en lutte
 - Participation à l'AG du 2 février 2020.
- Efigies
 - Reprise de la collaboration sur les bilans de recrutement MCF sur le thème du genre (Skype le 10 mars 2020).
- CJC
 - Intégration de nouveaux et nouvelles à la CJC ;
 - Conflit lié à l'AG de décembre - mail envoyé en janvier 2020 ;
 - Mail sur Agora le 13 mars 2020 concernant la question des statuts et le renouvellement de la coordination.
- Autres

- RogueESR : échange peu courtois concernant la LPPR (quand ils ne partageaient pas le projet de loi) ;
- Signature du communiqué des doctorants de Versailles en novembre 2019 ;
- Reprise de contact avec les collectifs locaux pour présentation ANCMSP / proposition d'atelier ;
- AJCH : présentation de l'ANCMSP à l'AG le 5 octobre 2019 ;
- Présentation de l'ANCMSP à Paris 1 le 7 novembre 2019.

Soutien individuel

- Questions sur les prolongations de contrat après le Covid ;
- Tâches non rémunérées (ex. + 600 copies à corriger) ;
- Demande d'informations sur les conditions de recrutement (CM/TD, tarifs selon [grille](#)) et [arrêté du 6 novembre 1989, version consolidée au 25 juillet 2015](#)) ;
- Choix d'orientation en doctorat (discipline) ;
- Droit à la césure en doctorat ;
- Proposition faite à une doctorante de ne pas la payer pour lui éviter le travail administratif d'établir un état de service ;
- Prise de contact avec l'ENA sur le concours et son calendrier, modifié à cause du Covid ;
- Candidatures MCF et problèmes techniques ou autres liés au coronavirus ;
- Recrutements d'ATER très problématiques ;
- Problèmes de plagiat par un titulaire, orientation vers un [site](#) fait par une EC de l'université de Genève qui semble de [bon conseil](#) ;
- Soutien (information) à doctorante étrangère s'interrogeant sur ses (non)droits au chômage ;
- Soutien (information) à une candidate qui se pose la question des auditions en visio ;
- Soutien (information) à une candidate qui a des difficultés à préparer des plans de cours confinée avec ses enfants ;

Gestion interne

- Gestion de la liste et des outils informatiques ;
- Procédure d'abonnement ;
- Mise à jour du serveur ;
- Activation de DKIM et DMARC ;
- Gestion des erreurs ;
- Identification des problèmes et mise à jour de notre instance de LimeSurvey ;
- Passage à une [page d'adhésion sur HelloAsso](#) à la place de Paypal.

Autres

- Saisie de la CADA en mars 2020 pour obtenir accès à [ce rapport](#) (finalement publié) ;
- [Poisson d'avril](#).

Bilan financier (en chantier)

2019-2020

1. Bilan chiffré

- Solde compte-courant
 - Juin 019 : 4207€
 - Juillet 2020 : 5963 €
- Dépenses

	2019-2020
Frais Postaux	0
Frais Bancaires	37,80 (Cotisation Adispo Asso Integral) + 7,50 x 4 (FRAIS DE RELEVÉ DE COMPTE trimestriel)
Site Ouvaton	68,16
Adhésion	30 (CJC)
Pot Ag ou réunion	Remboursement Ornella (membre du bureau) pour réunion parisienne du 18 février et la rencontre du 22 février.
Frais internes	

- Recettes : 1000 euros de plus par an. Il faudrait songer à que faire avec cette manne financière, il existe la possibilité de dons à des caisses, organisation d'événements. On avait discuté également la possibilité d'engager des frais pour des autocollants peut être pour les années à venir. L'argent vient de nos adhérent-e-s qui font vivre l'association (cette année surtout suite à l'appel à cotisation après le CoVid et l'approche de l'AG).
- À titre indicatif l'évolution du budget depuis 2007 :

2007 : 882 €

2009 : 2634 €

2010 : 4865 €
2011 : 6454,96 €
2012 : 6393,93 €
2013 : 4123,59 €
2014 : 3550.68 €
2015 : 3848€
2016 : 3298€
Juillet 2017 : 2431€
Juillet 2018 : 4937€
Juin 2019 : 4207€
Juillet 2020 : 5963 €

2. Les adhérent·e·s :

Nombre d'adhérent·e·s à jour de leur cotisation au 15 juillet 2020: 99 adhérent·e·s

- Dont doctorant·e·s/docteur·e·s non financé·e·s : 28 (à 10 euros)
- doctorant·e·s/docteur·e·s financé·e·s : 48 (à 20 euros)
- titulaires : 23 (à 40 euros)

Le grand changement de l'année du côté de la trésorerie est le passage à HelloAsso. En tout 2100 euros de don par nos adhérent·e·s au 9 juillet (il y en a eu de nouvelles depuis). En 2018, on comptait 102 adhésions dont 10 au congrès de l'AFSP.